



*Le mandat d'arrêt européen :  
de la reconnaissance mutuelle vers la supervision mutuelle ?*

**Jeudi 3 juin 2021**  
*de 17 heures à 19 heures*

**Grand'Chambre de la Cour de cassation**

*Entrée 5, quai de l'Horloge - Paris 1<sup>er</sup>*



## ***PROGRAMME***

- 16 h 30 - 17 h 00      **Accueil des participants**
- 17 h 00 - 17h 15      **Pascal LEMOINE,**  
*Avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation*
- 17 h 15 - 18 h 00      **André KLIP,**  
*Professeur de droit pénal et de procédure pénale à l'Université de Maastricht*
- 18 h 00 - 18 h 45      **Juliette TRICOT,**  
*Maîtresse de conférences à l'Université Paris-Nanterre, co-directrice du centre de droit pénal et de criminologie de l'Université Paris-Nanterre*
- 18 h 45 - 19 h 00      **Echanges**

Demande d'inscription par mail pour assister à la conférence en présentiel :  
[colloque.parquet.courdecassation@justice.fr](mailto:colloque.parquet.courdecassation@justice.fr)

Ce colloque est également à suivre en direct sur la page du site internet de la Cour de cassation dédiée aux directs, à l'adresse qui sera communiquée.

Le visionnage du direct n'est pas possible via le navigateur Internet Explorer, nous vous invitons donc à utiliser Mozilla Firefox.

Si vous disposez de l'application [Twitter](#), [Facebook](#) ou [Youtube](#) sur votre smartphone, vous pouvez également suivre ce direct via les comptes officiels de la Cour de cassation.